



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

Présents : Alain CHIGROS, Océane DE DIOS, Annie DELAIR, Alain GAUCHET, Sylvie GAYDIER, Ségolène JUILLARD, Laurys LE MARREC, Geneviève POULAIN, Chantal SOLEILLANT, Gérald TOURRAILLE

Absents : Céline BIGAY, Mary COURTIAL, Julien GOUGNAUD, Robert MARLHOUX, Rodolphe PORCHERON

Procurations : Rodolphe PORCHERON a donné procuration à Laurys LE MARREC, Robert MARLHOUX a donné procuration à Alain GAUCHET, Mary COURTIAL a donné procuration à Alain CHIGROS, Julien GOUGNAUD a donné procuration à Sylvie GAYDIER et Céline BIGAY a donné procuration à Gérald TOURRAILLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir un ou une secrétaire de séance. A l'unanimité, Ségolène JUILLARD est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2021

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2021, tenue en mairie de Coudes

Avant de débiter ce conseil, Monsieur le Maire souhaite faire le bilan de l'année écoulée.

Bilan après un an de mandat

Il est toujours intéressant de faire des bilans intermédiaires des actions mises en place dans la commune. Après un an :

A l'école :

175 enfants, 9 profs, 5 employés : c'est le poste le plus difficile à gérer dans une commune car il engage de l'humain.

En 2020-2021

- Changement de prestataire de cantine avec liaison froide : Etape Auvergne.
- Changement du four pour 4500 €
- Entrée dans la tarification solidaire d'API avec un coût beaucoup plus réduit pour les familles.
- Arrêt de la régie par tickets : mise en place de l'inscription en ligne avec logiciel Parascol.
- Mise en place du paiement en ligne par la trésorerie.
- Rénovation des toilettes extérieures de l'école, de la rambarde
- Changement de la porte de l'école.
- Emploi d'un PEC
- Lancement de la garderie bibliothèque sous la mairie : nous y reviendrons plus tard
- Installation de matériel aux normes pour l'hygiène des enfants et du personnel

A la mairie :

- Rénovation totale des bureaux avec changement de mobilier et d'ambiance pour environ 6000 €
- Acquisition de logiciels Parascol et population

Voirie propreté :

- Création de 19 places de parking vieille route d'Issoire avec sens unique
- Mise en place de la 3 zones bleues.
- Mise en place de la zone 30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

- Divers travaux de voirie et d'assainissement.
- Interdiction au 19 Tonnes
- Rénovation toilettes publics
- Passage 90 km/heure sur le viaduc de l'autoroute
- Horaires harmonisés de l'éclairage public sur la commune
- Nettoyage et peinture de la cour de la mairie (porte du bâtiment, garde-corps, rambardes, emplacements
- Retrait des poubelles des trottoirs de la zone centre avec création de points propres afin de rendre les rues présentables. D'autres vont être créés.
- Investissement matériel.
- Travail de gestion du matériel existant et des stocks.
- Réorganisation des espaces de travail sous les voûtes et grand nettoyage de cet espace avec beaucoup, de dépôt en déchetterie. Vente de matériel inutile

Cela a permis de savoir ce qu'il nous manquait : karcher.

Création d'une remorque de nettoyage des rues.

Matériel Espace Loisirs Multi Activités :

- Autolaveuse
- Table, chaises, estrades.

Achat de mobiliers urbains :

- Panneaux signalétiques.
- Bancs et tables qui seront mis en place à la rentrée (retard de livraison)
- Pots de fleurs faits par la chaudronnerie du LP d'Issoire : 400 euros
- Jeux enfants à installer vieille route d'Issoire et vers la coccinelle.

Logements communaux :

- Changement de toutes les fenêtres du logement la poste.
- Changement de fenêtres logements La Source
- Volonté d'avoir une rénovation planifiée des logements.

Stade :

- Réfection totale du sol du nouveau vestiaire du foot.
- Nombreux travaux.
- Réfection des tables extérieures
- Plantation d'arbres.
- Tontes et entretien des 3 hectares

Merci aux membres du foot qui ne ménagent pas leurs efforts.

Fleurissement :

- Création d'espace de jachère fleuries
- Monument aux morts.
- Plantation dans des pots.

Commerces :

- Lien permanent avec les commerçants.
- Nouveau bail avec l'épicerie pour changement de propriétaire : des travaux seront à prévoir



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

- Obtention de 2 subventions API pour l'hôtel de la Poste et la Coudes'oir suite à la crise sanitaire.
- Aide pour la terrasse pour la réouverture du bar.

Associations :

- On a gardé le contact et favorisé leur réouverture.
- Subventionnement est resté le même malgré la crise et on subventionne 3 associations supplémentaires : Dtect 63, la chasse, la pêche.

Communication :

- Création d'une page Facebook.
- Nouveau logo
- Création de la lettre d'information Info Coudes
- Site internet à rénover

Dans les mois suivants

- Changement de la chaudière maison des associations dont + de 5500 euros de subvention.
- Cloche de l'église avec subvention API
- Travaux route de Champeix
- Installation des jeux

Les projets d'envergure

Garderie bibliothèque :

- Travaux ont débuté
- Les entreprises ont été choisis : le coût pourra être inférieure mais restons prudents.
- Deux subventions obtenues 50 000 € DETR, 20 000 € Plan de relance cohésion territoriale.
- Livraison : février- mars 2022

Maison de santé :

- Cela avance
- L'agglomération avait reculé à décembre 2021 la demande d'utilité publique. Intervention de ma part pour qu'elle débute en juillet et finisse en juin 2022.
- La récupération du terrain est en bonne voie. Les arrêtés doivent être signés par la DIR et la DDFIP.
- Liens étroits avec les membres de la MSP

Garde champêtre :

- Processus long car 5 communes pour l'instant.
- Beaucoup de CV reçus.
- Réunion à Coudes le 19 juillet à 18h avec les maires.

Chemin piétonnier :

- Ce sont des propriétés privées donc il faut soit acheter soit avoir les autorisations.
- Rechercher à qui elles appartiennent pour avoir les accords.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

2. Effectifs – Ressources Humaines

Délibération n° 017/2021 Création de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant que les deux postes créés par délibération N°001/2020 prennent fin au 31 août 2021, il convient de créer deux emplois non permanents à temps non complet et de voter les crédits correspondants au budget.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs, les deux emplois suivants, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 :

Période	Nb D'emploi	Grade	Nature de la fonction	Durée Hebdomadaire
Du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022	1	Adjoint technique	Agent des écoles	23/35 ^{ème}
Du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022	1	Adjoint technique	Agent des écoles	25/35 ^{ème}

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut 354 indice majoré 332 référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions ci-dessus,
- Demande au Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents et signer les contrats,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget.

3. Acquisition parcelle

Délibération n° 018/2021 : Portage foncier par l'EPF Smaf Auvergne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement sur le secteur « Les Graves » par l'Entreprise Aubin dont le responsable Monsieur Christian PICQUE est venu rencontrer Monsieur le Maire le mardi 30 mars.

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Smaf Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le Conseil Municipal autorise l'EPF Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée : ZC 182 située Chemin des Graves à Coudes.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune de Coudes et l'EPF Smaf Auvergne après approbation de cette acquisition par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Coudes ou toute personne publique désigné par elle.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Smaf Auvergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confier le portage foncier de la parcelle ZC 182 à l'EPF Smaf Auvergne ,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage et tout document s'y rapportant.

4. Adressage des rues

Délibération n° 019/2021 : Dénomination et numérotation des rues

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. Il laisse la parole à Sylvie GAYDIER et Chantal SOLEILLANT pour présenter cette délibération.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

- Valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide le nom attribué au voie communale
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte les dénominations suivantes :
 - Impasse de Poumaret
 - Chemin des Noisetiers
 - Impasse des Terrasses
 - Impasse des Alizés
 - Impasse des Vents



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

5. Espace Jeunesse Garderie Bibliothèque

Délibération n° 020/2021 : Construction d'un Espace Jeunesse Garderie Bibliothèque – Compte rendu de l'ouverture des plis – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux au rez de chaussé de la Mairie pour l'Espace Jeunesse Garderie Bibliothèque. Il est nécessaire de donner un nom à cette espace.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer cette Espace :

« L'Arbre à Palabres »

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 11 mai 2021 pour ces travaux.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 18 juin 2021. Après analyse des offres, les entreprises retenues sont :

Hors appel à concurrence :

<u>Lot N°1</u>	<u>Terrassement – Maçonnerie</u>	
Entreprise ENERGC Sauvagnat Ste Marthe (63)		37 731,33 €

Appel à concurrence :

<u>Lot N°2</u>	<u>Ossature bois / Bardage</u>	
Entreprise SUCHEYRE Volvic (63)		14 340,00 €

<u>Lot N°3</u>	<u>Etanchéité</u>	
Entreprise ETTIC Veyre Monton (63)		4 837,72 €

<u>Lot N°4</u>	<u>Menuiseries extérieures aluminium</u>	
Entreprise Atelier Christian Perret La Roche Blanche (63)		13 466,00 €

<u>Lot n° 5</u>	<u>Serrurerie</u>	
Entreprise Mont Aubière (63)		6 688,00 €

<u>Lot N° 6</u>	<u>Menuiseries intérieures bois</u>	
Entreprise Compte Isolation Issoire (63)		21 178,60 €

<u>Lot N°7</u>	<u>Plâtrerie / Peinture / Faïence</u>	
Entreprise PAIS SOL Les Martres de Veyre (63)		25 241,10 €

<u>Lot N°8</u>	<u>Revêtement sol souple</u>	
Entreprise CARTECH Ambert (63)		10 008,90 €

<u>Lot N° 9</u>	<u>Plomberie – Sanitaire / Ventilation</u>	
Entreprise MOUREAU Issoire (63)		15 629,45 €



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

Lot N° 10

Electricité

Entreprise SEG Issoire (63) 12 568,74 €

TOTAL hors taxes 161 689,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide les offres des entreprises,
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché,
- Sollicite plusieurs subventions
- Arrête le plan de financement suivant :

1. Montant des travaux hors taxe

- Travaux	161 689,84 €
- Coût architecte	13 500,00 €
- Bureaux d'études	18 000,00 €
- Mobilier	4 802,16 €
- Parution (insertion presse)	898,00 €

TOTAL 198 890,00 €

2. Subventions :

- D.E.T.R.	49 722,50 €
- FIC	39 778,00 €
- Bonus relance Région	49 722,50 €
- Plan de Relance Cohésion Territoriale	19 889,00 €
- Autofinancement	39 778,00 €

6. Tennis Club de Coudes

Délibération n° 021/2021 : Règlement Court de Tennis de Coudes

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en Mairie le 04 juillet 2021 de Mme la Présidente du Tennis Club de Coudes.

Il laisse la parole à Gérald TOURRAILLE pour présenter cette délibération.

Après plusieurs échanges et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ouvrir le Terrain de Tennis à tous les Coudois
- De mettre en place un règlement



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

- D'instaurer un abonnement de 15 euros par famille par an pour accéder au Terrain de tennis
- De réaliser des devis pour restaurer le court de tennis

7. Création contrat PEC 26 heures et renouvellement contrat PEC 25 heures

Délibération n° 022/2021 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif (Parcours Emploi Compétences) et renouvellement du contrat PEC déjà en place

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour le Puy-de-Dôme.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 26 heures par semaine, la durée du contrat est de neuf mois renouvelable une fois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent des écoles
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent des écoles
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC

DECIDE de renouveler pour une période de six le contrat PEC déjà en place sur la commune, AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021 A 19 HEURES

8. Prestation ménage Espace Loisirs Multi Activités

Délibération n° 023/2021 : Espace Loisirs Multi Activités : Contrat de prestation de service - nettoyage

Monsieur Le Maire présente les devis réceptionnés pour les prestations de service liées au nettoyage de la nouvelle salle Espace Loisirs Multi Activités.

Des devis ont notamment été sollicités pour le nettoyage régulier du bâtiment, mais également pour un grand nettoyage complet annuel.

Les membres du conseil pensent qu'un essai sur une année doit être réalisé afin de constater la fréquence des nettoyages à mettre en œuvre et d'avoir un recul nécessaire pour apprécier la qualité de la prestation.

Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :

- De retenir le devis de la Sté CLEAN&CO pour un montant de 140 € H.T par prestation, matériel et produits compris, pour le nettoyage courant du bâtiment,
- De faire appel au prestataire en fonction des locations effectives de la salle et non pas de manière strictement hebdomadaire,
- De retenir le devis de la Sté CLEAN&CO pour un montant de 700 € H.T par prestation, pour le grand nettoyage complet de la salle à raison d'une intervention par an dans un premier temps

9. Questions diverses

- **Fichier population :**
Afin d'alimenter le nouveau logiciel de population, un courrier sera envoyé prochainement à la population sans obligation de réponse.
- **14 juillet – Feu d'artifice et fanfare des Beaux-Arts**
- **Cérémonie 22 juillet à 17h30 – Dépôt de Gerbe**
- **Conseil Municipal des Jeunes**
Mise en place à la rentrée scolaire 2021-2022

La séance est levée à 21 h 30.